



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

48330

33 - Insertion

### Avancer dans ses projets - Familles actives Centre social de Fougères - Fonds d'action sociale territorialisée Insertion 2023

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 16 novembre 2020, 26 avril 2021 et 17 octobre 2022 relatives au soutien de l'action "Avancer dans ses projets" au bénéfice de l'association Familles actives au Centre social de Fougères ;

## Expose :

L'action "Avancer dans ses projets" est une action bien ancrée sur le territoire puisqu'elle existe depuis 2013. Elle permet de cultiver et de développer le partenariat local.

Après avoir constaté que de nombreuses femmes se valorisaient uniquement à travers leur rôle de mère, sans se préoccuper d'elles-mêmes, les professionnels du Centre social de Fougères ont souhaité organiser des ateliers autour du bien-être et de l'estime de soi, premier pas vers une insertion sociale, voire professionnelle pour certaines.

Cette action s'est déroulée du 5 au 23 juin 2023. Elle comprenait 11 ateliers au nombre de 1 à 2 par semaine, dont les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Augmenter la confiance en soi, en valorisant l'image de soi et en favorisant la prise de conscience de ses potentialités,
- Redonner aux personnes les moyens d'agir,
- Aider à l'ouverture vers l'extérieur et rompre l'isolement,
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle,
- Sensibiliser aux problématiques de santé.

Ces ateliers ont été animés par la Conseillère en économie sociale et familiale du Centre social avec le concours de différents professionnels : socio-esthéticienne, sophrologue, professionnelle spécialisée dans l'accompagnement vers l'emploi, deux travailleurs sociaux et deux éducateurs sportifs de l'Agence départementale.

Les partenaires mobilisés, à différents niveaux (co-animation et / ou orientation), sont multiples : Agence départementale et Centre départemental d'action social, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (BAIE), COALLIA (Centre d'accueil pour demandeur d'asile) et l'Association pour l'action sociale et éducative.

Les bilans des années précédentes sont positifs : augmentation de la confiance en soi, apport de bien-être, ouverture vers l'extérieur, modification des comportements avec du temps consacré pour soi.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 1084,50 € au bénéfice de Familles actives au Centre social de Fougères. En cas de non-réalisation ou de la réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

## Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 1 084,50 € à l'association Familles actives au Centre social de Fougères pour l'action "Avancer dans ses projets" au titre de l'année 2023. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Familles actives au Centre Social de Fougères, relative à ses actions en faveur de l'insertion, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231563

Pour extrait conforme